



Qui est responsable de l'annulation d'un jugement administratif ?

Par **REVERDU**, le **28/02/2019** à **21:29**

Bonjour,

L'avocate qui disposait de 15 mois a remis (in) volontairement (?) son mémoire la veille de l'audience du tribunal administratif à la partie adverse qui a dénoncé cette remise tardive et obtenu l'annulation du jugement qui réparait l'iniquité pécuniaire que j'avais dénoncée. Motif de l'annulation ." Le caractère contradictoire de la procédure a été méconnu "

Ne s'agit-il pas d'une faute professionnelle que l'assurance professionnelle dudit conseil devrait réparer ?

D'avance je vous remercie pour votre aide